

RCS : AUXERRE
Code greffe : 8901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00175
Numéro SIREN : 351 229 166
Nom ou dénomination : A.M.P.L.

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2020 sous le numéro de dépôt 2095

AMPL
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Zone Artisanale - Avenue Noue Maroue
89144 LIGNY LE CHATEL
351 229 166 RCS Auxerre

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 OCTOBRE 2020**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2020**

Le 16 octobre 2020 à 11h00, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Gilles CORNOU préside la séance en qualité de Gérant associé qui constate que la totalité des 1.500 parts composant le capital social sont représentées. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Le rapport de gestion sur l'exercice clos le 30 juin 2020 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- La feuille de présence.

Le Président déclare que tous les documents prescrits à l'article R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

C. D. G. C. J. M.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Rémunération de la Gérance ;

Puis le Président donne lecture du rapport de la Gérance et du rapport sur les conventions réglementées, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 124.810,15 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 124.810,15 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice 124.810,15 euros

AFFECTATION

Dividendes versés aux associés, 93.750,00 euros

Le solde soit
au compte « Autres Réserves » 31.060,15 euros

Total **124.810,15 euros** **124.810,15 euros**

S. J. M. J.

DISTRIBUTION

Le dividende unitaire serait donc de 62,50 euros par part sociale, et serait mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende sera soumis pour les personnes physiques domiciliées en France, au choix :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % mis en place par l'article 28 de la Loi de finances pour 2018, prélèvements sociaux compris,
- Soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus.

En tout état de cause, la mise en paiement de ce dividende donnera lieu à une retenue à la source :

- d'un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé,
- des prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

En conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de versement du prélèvement forfaitaire non libératoire susvisée, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
30 juin 2019	69,50 euros	0,00 euros	0,00 euros	0,00 euros
30 juin 2018	69,50 euros	0,00 euros	0,00 euros	0,00 euros
30 juin 2017	24,00 euros	0,00 euros	0,00 euros	0,00 euros

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

C
D
G.C
J.17-0

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance, sur les conventions relevant des articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission, ce jour, de Monsieur Gilles COURNOU des fonctions de gérant de la Société et nomme en remplacement, pour une durée illimitée, Monsieur Didier CORNOU, né à PARIS (75015) le 31 Juillet 1962, de nationalité française, demeurant 8 rue du Chesnois 89250 MONT SAINT SULPICE.

Monsieur Didier CORNOU déclare accepter ces fonctions et qu'aucun obstacle ou incompatibilité ne s'oppose à cette nomination.

Monsieur Didier CORNOU, précédemment salarié de la société, continuera à percevoir la même rémunération en tant que gérant. Il en sera de même pour Messieurs Gilles CORNOU, Francis PORCHER et Jean-Marc VIRATELLE, associés détenant plus de 10 % du capital social. Les frais engagés dans l'exercice des fonctions de gérant lui sont remboursés sur présentation de justificatifs.

En outre, l'Assemblée Générale confirme que lorsqu'un mandataire social liquidera ses droits à la retraite, conduisant à la cessation de son mandat, le mandataire aura droit au versement d'une indemnité de départ à la retraite calculée selon les conditions de détermination de l'indemnité de départ à la retraite définie aux articles L.1237-9 et D.1237-1 du code du travail.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

J. C.

J. 17-0

A. C.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

M. Jean-Marc VIRATELLE

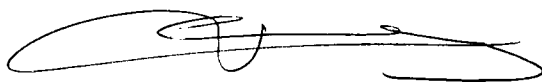
Signature



M. Didier CORNOU

Signature et mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour Acceptation des fonctions de gérant



M. Gilles CORNOU

Signature et mention manuscrite : « Bon pour démission des fonctions de gérant »

Bon pour démission des fonctions de gérant





LI/00/07/10/67.01

Page de garde du feuillet 1 de la liasse CERFA

Date d'arrivée : 24/11/2020

Date de saisie : 25/11/2020

Numéro de Liasse : G89017153233

Nature : Modification

Numéro de Chrono : 2020004764

Registre: RCS

N° Gestion : 1989B00175

N° Siren : 351 229 166

Dénomination : AMPL

Adresse : avenue Noue Maroue ZA 89144 Ligny-le-Châtel
amandinel

Chrono : 4764

M3

cerfa

11683*03

DECLARATION RELATIVE AUX ORGANES DE DIRECTION, SURVEILLANCE, CONTROLE DE LA PERSONNE MORALE

Remplir

Sauf pour SARL et SELARL utiliser l'imprimé M3 Sarl/Selarl

- 1 ☒ DEMANDE D'INSCRIPTION MODIFICATIVE au RCS, le cas échéant au ☐ RM
☐ INTERCALAIRE suite du formulaire M2, M2 agricole, M3 (rappeler uniquement dénomination et forme juridique)

REMPLEZ DANS TOUS LES CAS : - si l'imprimé constitue une DEMANDE D'INSCRIPTION MODIFICATIVE au RCS les cadres n° 1, 2, 3, 13, 14
- si l'imprimé est utilisé à titre d'INTERCALAIRE, les cadres n°1 et 2

RAPPEL D'IDENTIFICATION

2 DENOMINATION AMPL SARL Forme juridique SARL

3 N° UNIQUE D'IDENTIFICATION 351229166

☒ IMMATRICULATION AU RCS DU GREFFE DE AUXERRE ☐ AU RM DANS LE DEPT DE

SIÈGE OU 1^{er} ETABLISSEMENT EN FRANCE POUR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES : Rés., bât., n°, voie, lieu-dit Zone Artisanale - Avenue Noue Maroue
Code postal 89144 Commune LIGNY LE CHÂTEL Le cas échéant, ancienne commune

DECLARATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS, AUX ASSOCIÉS, AUX PERSONNES AYANT LE POUVOIR GÉNÉRAL D'ENGAGER LA SOCIÉTÉ, AUX PERSONNES ASSURANT LE CONTRÔLE, AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES (Pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société, remplir également le cadre 11)

4 POUR DECLARATION DE MODIFICATION Date 16/10/2020 ☐ Nouveau ☒ Partant Remplir cadre 4 bis ☐ Modification de la situation personnelle ☐ Maintenu ancienne qualité

QUALITE

Nom de naissance Prénoms Nationalité

Né(e) le à

Dénomination, forme juridique

Domicile / Siège

Code postal Commune

Pour une personne morale Lieu et N° d'immatriculation

4 bis

☒ PARTANT

Nom de naissance CORNOU

Nom d'usage

Prénoms Gilles Grégoire

Dénomination, forme juridique

Pour le régime TNS : N° de sécurité sociale

5 POUR DECLARATION DE MODIFICATION Date 16/10/2020 ☐ Nouveau ☒ Partant Remplir cadre 5 bis ☐ Modification de la situation personnelle ☐ Maintenu ancienne qualité

QUALITE GERANT

Nom de naissance CORNOU

Nom d'usage Prénoms Didier Michel Gabriel Nationalité Française

Né(e) le 31/07/1962 à PARIS (75015)

Dénomination, forme juridique

Domicile / Siège 8 rue du Chesnois

Code postal 89250 Commune MONT SAINT SULPICE

Pour une personne morale Lieu et N° d'immatriculation

5 bis

☐ PARTANT

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénoms

Dénomination, forme juridique

Pour le régime TNS : N° de sécurité sociale

6 POUR DECLARATION DE MODIFICATION Date ☐ Nouveau ☐ Partant Remplir cadre 6 bis ☐ Modification de la situation personnelle ☐ Maintenu ancienne qualité

QUALITE

Nom de naissance

Nom d'usage Prénoms Nationalité

Né(e) le à

Dénomination, forme juridique

Domicile / Siège

Code postal Commune

Pour une personne morale Lieu et N° d'immatriculation

6 bis

☐ PARTANT

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénoms

Dénomination, forme juridique

Pour le régime TNS : N° de sécurité sociale

RESERVE AU CFE M GUIDB EFKT

Déclaration n° 689017153333

Reçue le

Transmise le

Intercalaire N° ☐

7	POUR DECLARATION DE MODIFICATION Date _____ ☐ Nouveau ☐ Partant Remplir cadre 7 bis QUALITE _____ Nom de naissance _____ Prénoms _____ Nationalité _____ Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____ Dénomination, forme juridique _____ Domicile / Siège _____ Code postal _____ Commune _____ Pour une personne morale Lieu et N° d'immatriculation _____
8	☐ PARTANT Nom de naissance _____ Nom d'usage _____ Prénoms _____ Dénomination, forme juridique _____ Domicile / Siège _____ Code postal _____ Commune _____ Pour une personne morale Lieu et N° d'immatriculation _____
9	POUR DECLARATION DE MODIFICATION Date _____ ☐ Nouveau ☐ Partant Remplir cadre 8 bis QUALITE _____ Nom de naissance _____ Prénoms _____ Nationalité _____ Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____ Dénomination, forme juridique _____ Domicile / Siège _____ Code postal _____ Commune _____ Pour une personne morale Lieu et N° d'immatriculation _____
10	POUR LES PERSONNES MORALES SOUMISES A L'OBLIGATION LEGALE DE DESIGNER UN REPRESENTANT Représentant de la personne morale dirigeante déclarée au cadre N° _____ du ☐ M2 ☐ M3 Modification du représentant Date _____ ☐ Nouveau ☐ Partant ☐ Modification de la situation personnelle Nom de naissance _____ Nom d'usage _____ Prénoms _____ Nationalité _____ Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____ Domicile _____ Code postal _____ Commune _____
11	PERSONNE AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER LA PERSONNE MORALE AUTRE QUE LE DIRIGEANT Date _____ La personne déclarée au cadre N° _____ a le pouvoir d'engager la société. Si son pouvoir est limité à un établissement, indiquer l'adresse de cet établissement : Rés., bât., n°, voie, lieu-dit. _____ Code postal _____ Commune _____
12	OBSERVATIONS : _____
13	ADRESSE DE CORRESPONDANCE ☒ Déclarée au cadre n° 13 ☐ Autre : _____ _____ Code postal _____ Commune _____
14	Le présent document constitue une demande de modification au RCS, au RM, le cas échéant, au REB et vaut déclaration aux services fiscaux, aux organismes de sécurité sociale, à l'INSEE et, s'il y a lieu, à l'inspection du travail. Quelconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement. ☐ LE REPRESENTANT LEGAL Déclaré au cadre N° _____ ☒ LE MANDATAIRE ayant procuration Nom, prénoms / dénomination et adresse Cabinet FIDAL - Maître Harold FORESTIER 34 avenue Denfert Rochereau - 89000 AUXERRE Certifie l'exactitude des renseignements donnés Fait à AUXERRE Le 19 / 11 / 2010 Nombre d'intercalaire(s) M3 : _____ Nombre de volet(s) TNS : _____ SIGNATURE _____ <i>Signer chaque feuillet séparément</i>